

ABONNEMENT.

Saumur:
Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

Poste:
Un an. 35 fr.
Six mois. 18
Trois mois. 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne: . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

25 Avril 1883.

AU-DELA DES FRONTIÈRES.

La France est engagée en ce moment dans
trois expéditions lointaines.

Elle essaie de se créer une colonie au
Congo.

Elle revendique une partie des droits que
la Monarchie nous avait assurés sur Madag-
ascar.

Elle réclame au Tonkin l'exécution du
traité de 1874, et se trouve entraînée, par
les nombreuses violations dont ce traité a
été l'objet, à la conquête du pays auquel il
s'appliquait.

Ce ne sont point là les seules questions
extérieures auxquelles notre pays soit mêlé.
Un grand Etat comme la France a des inté-
rêts par le monde entier: sans cesse, quel-
ques-uns de ces intérêts sont menacés et il
se trouve obligé de les défendre.

Ainsi la France s'efforce en ce moment de
garantir sa prépondérance dans le Liban et
dans la Syrie.

Ainsi encore, malgré la situation désespé-
rée où nous ont réduits, en Egypte, les fau-
tes de notre gouvernement, nous ne saurions
nous désintéresser du règlement de la ques-
tion égyptienne.

N'oublions pas enfin Tunis, d'où notre
drapeau, nous l'espérons, ne sera jamais
arraché, mais que plus d'une puissance eu-
ropéenne ne se résout pas encore à regarder
comme faisant partie de notre empire d'Afri-
que.

A un Etat mêlé à tant de questions inter-
nationales, lancé dans des entreprises loin-
taines, les unes guerrières et les autres di-
plomatiques, il faut des alliés.

Il lui faut des alliés pour l'aider à réso-
udre pacifiquement et au mieux de ses inté-
rêts les difficultés extérieures auxquelles il
se trouve mêlé.

Il lui faut des alliés pour que, tandis que

ses préoccupations se portent vers la Tun-
sie, vers le Congo, le Tonkin ou Madagas-
car, alors qu'une partie de ses forces mili-
taires est engagée en Asie ou en Afrique, per-
sonne en Europe ne songe à violer ses fron-
tières et à envahir son territoire.

La Restauration avait l'alliance de toutes
les grandes puissances de l'Europe.

La Monarchie de Juillet a créé l'alliance
intime de la France et de l'Angleterre qui
devait, pendant si longtemps, demeurer la
base de la politique extérieure de notre
pays.

Eh bien, quelles alliances la République
nous a-t-elles données? Quelles alliances
nous a-t-elles gardées?

Elles ne nous en a point donné. Elle a
éloigné de nous celles que la Monarchie
nous avait assurées.

Où sont nos alliés?

Nous n'en avons plus.

Les grandes puissances se liguent contre
nous.

Les Etats faibles, enhardis, contestent
nos droits, se jouent de nos intérêts, et sa-
vent qu'il leur suffit, pour pouvoir nous bra-
ver sans péril, de se mettre sous la protec-
tion de l'Allemagne.

N'est-ce pas là ce qu'a fait l'Italie? Pour
combattre en toute sécurité la politique et
les intérêts de la France à Tunis, elle est
entrée dans l'alliance que, dès 1879, l'Alle-
magne et l'Autriche avaient formée contre
notre pays.

Alliance défensive! nous disent les jour-
naux de la République.

Qu'importe? Est-ce que, dans toute lutte
armée, chacune des nations qui combattent
ne prétend pas avoir été contrainte, par une
agression injuste, à défendre ses intérêts et
à sauvegarder ses frontières?

Ce qu'il y a d'incontestable, c'est que, de
la Belgique à Nice, à Marseille et à Toulon,
nous sommes enserrés par un demi-cercle
de baïonnettes allemandes, austro-hongroi-
ses et italiennes.

Nous nous rejetons vers la mer, la seule
voie qui nous soit ouverte. Mais alors, par-
tout nous rencontrons l'Angleterre mena-

çante et ennemie: au Tonkin, à Madagas-
car, au Congo, où elle va, dit-on, nous faire
surveiller par une mission spéciale. Il se-
rait certes inutile de rappeler qu'en Egypte,
elle a détruit et ruiné la situation que la
politique de la Monarchie et les efforts d'in-
trépides Français avaient conquise à notre
pays.

Effrayé de l'isolement de la France, la
Russie, notre alliée naturelle parmi les gran-
des puissances, s'éloigne de nous et devient
hostile. Elle travaille en ce moment avec
l'Angleterre à maintenir comme gouverneur
du Liban l'adversaire acharné de l'influence
française, Rostem-Pacha.

La Turquie n'a pas osé tout d'abord sui-
vre dans cette question du Liban les inspira-
tions, qui lui semblaient justement suscep-
tes, de l'Angleterre et de la Russie. Mais
alors qu'a-t-elle fait? Ecartant le candidat le
plus sympathique à la France, elle a choisi
celui de l'Autriche, c'est-à-dire celui de l'Al-
lemagne. Et aujourd'hui peut-être va-t-elle
en venir à demander le maintien de Rostem,
ce candidat sur le nom duquel la haine de
l'influence française en Orient a fait l'alliance
anglo-russe.

Pourquoi du reste la Turquie n'aurait-elle
pas une politique hostile à la France? Voici
bien un capitaine de vaisseau portugais qui
proteste contre l'expédition de Brazza. On
annonce sans trop d'émotion que les Portu-
gais auraient canonné et coulé plusieurs
embarcations françaises. Les journaux de
Lisbonne dénoncent bruyamment les pré-
tendues spoliations que méditerait la France
au Congo.

Voilà, à l'heure où la France forme des
projets de colonisations nouvelles et entre-
prend des expéditions lointaines, quelle est
notre situation internationale.

Que l'on ne se méprenne pas sur notre
pensée.

Nous ne prétendons pas que ces projets
et ces entreprises soient inutiles aux intérêts
de la France, ne soient pas nécessaires au
maintien de ce qui nous reste de la vieille
prépondérance française.

Ce que nous soutenons, ce qu'il est, hé-

las! trop facile de prouver, c'est que cha-
cune de ces entreprises, dont l'exécution
serait sans le moindre danger sous un gou-
vernement qui aurait su ménager à la France
des alliances loyales et sérieuses, peut deve-
nir, grâce à l'isolement auquel nous con-
damne la forme républicaine de notre gou-
vernement, grâce aux défiances et aux hos-
tilités que la République a laissé s'unir
contre nous, l'origine de complications inat-
tendues et de redoutables événements.

EMILE COLLAS.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier 24 avril.

Suite de la discussion du projet relatif à
la conversion.

M. le baron de Soubeyran explique pour-
quoi lui et un certain nombre de ses amis
voteront contre le projet de conversion de M.
Tirard.

L'orateur est opposé à ce projet, parce
qu'en aucun temps la conversion n'a été
considérée comme un expédient budgétaire.
Encore, l'expédient auquel a recours actuel-
lement le ministère sera-t-il insuffisant pour
combler le déficit.

Il montre la véritable cause de ce déficit
et critique vivement la faiblesse de la com-
mission du budget et l'imprévoyance de la
Chambre.

Il fait remarquer que les dégrèvements
dont a parlé hier le ministre ne sont qu'ap-
parents. Il indique en quelques grandes
lignes les économies qu'on pourrait réaliser,
et termine en déplorant que, dans une situa-
tion pareille, on ose proposer une mesure
aussi grave que la conversion.

La discussion générale est close par assis
et levés.

Les députés votent le passage à la discus-
sion des articles.

Sur l'article 1^{er}, le premier amendement
que lit M. le président est signé Baudry-
d'Asson.

M. de Baudry-d'Asson développe son amen-
dement.

6 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

FOLLE?...

Par M^{lle} Claire de CHANDENEUX.

Eugène ne répondit pas. Qu'eût-il opposé à ce
qui lui semblait un blasphème? Les yeux bleus
parurent approuver sa réserve; du fond de leur
cadre étincelant, ils jetaient une lueur troublante.

— Et les parents de... cette jeune fille?... re-
prit-il peu après.

— Elle n'en a plus... c'est-à-dire, j'oubliais...
elle a une sœur aveugle.

— Aveugle!... quelle disgrâce horrible!

— Ursule paraît très-contente de son sort. C'est
une bonne fille, pas exigeante.

— M^{lle} Léonide doit mener une existence bien
sérieuse auprès de sa sœur infirme?

— Pour cela, c'est certain. Ces jeunes filles vi-
vent très-retirées, n'étant pas riches, un peu fières,
et élevées comme des duchesses.

— Mais, mon oncle, comment n'avez-vous ja-
mais songé... Comment la pensée ne vous est-elle
pas venue... enfin, pourquoi n'avez-vous pas offert

aux jeunes filles de votre ami une protection plus
effective?

— Oh! je les protège, mon ami, je les protège.
Je me souviens même de leur avoir offert de venir
habiter ici... si le cœur leur en disait.

— Vrai, mon oncle, vous leur avez offert... Oh!
c'est bien, cela!

— Mais elles n'ont pas accepté, et tu conçois
que j'ai médiocrement insisté pour enlever leur
consentement. Deux jeunes filles, dont une in-
firme!... Miséricorde! je me serais créé là une
lourde responsabilité.

Le dîner était servi. Eugène demeura rêveur
en y prenant part. Il voyait flotter devant ses yeux
une image délicieuse, attachée aux pas chancelants
d'une autre image, attendrissante celle-là, celle
d'une aveugle sans autre appui que cette jeune
sœur. A l'intérieur, la pauvreté; à l'extérieur, la
solitude. Une idylle au bord de l'eau.

Dans la soirée, on parla beaucoup encore des
orphelines; le lendemain, le sujet ne paraissait
nullement épuisé. Le second jour ne s'écoula pas
sans ramener fréquemment leurs noms dans les
entretiens de l'oncle et du neveu. Enfin, l'un sur-
prit l'autre en contemplation devant le joli portrait,
un nombre de fois si considérable, que l'amour
de la peinture ne pouvait suffire à expliquer cette
persistance.

L'oncle Piélard souriait dans sa barbe et ne di-

sait mot. Parfois il coulait son œil fin de la beauté
blonde et riante du cadre à la physionomie brune,
intelligente et distinguée du jeune homme.

— Hum!... hum!... Après tout... c'est son af-
faire! grommelait-il d'un air de bonne humeur.
Moi, je les marierais volontiers... un peu plus
tard.

Il connaissait les théories désintéressées de son
neveu, ne les approuvait pas, mais avait renoncé à
les combattre. Eugène Mentré lui aurait donc appris
son mariage avec quelque jeune fille sans fortune
qu'il n'eût pas fait d'objection.

Il arriva ce qui semblait devoir découler du ro-
manesque de ces circonstances. Eugène, encouragé
par son oncle, s'intéressa de plus en plus géné-
reusement à cette orpheline inconnue, autant
peut-être pour l'obscur dévouement dont il lui
faisait honneur, pour sa fierté dans les privations,
pour sa dignité dans la retraite, que pour le ravi-
sant visage dont il ne savait plus détacher son
regard.

Mais lorsqu'il exprima le désir d'être présenté
aux deux sœurs, de s'en faire estimer, d'obtenir le
cœur, la main de l'une d'elles, l'oncle s'interposa
vertement.

— Pas de ça! dit-il avec sa rondeur habituelle.
Je n'entends pas qu'un songe-creux de vingt-trois
ans, qui devrait penser à étendre sa position, ses
relations, ses affaires, au lieu de penser si tôt au

mariage, aille jeter le trouble dans le tranquille
intérieur des petites Poncelet. Ces enfants-là ne
voient personne, ne reçoivent personne, vivent
en recluses. Ton apparition suffirait à les com-
promettre, et d'ailleurs, à la façon dont tu dévisages
le portrait, je suppose celle dont tu t'extasierais
devant le modèle.

— Eh bien! mon oncle... puisque vous devinez
à merveille mes intentions...

— Je devine que tu ne feras jamais que des sot-
tises, si je ne m'en mêle.

— Soit! celle-ci me paraît bonne à commettre.

— Je n'y mets pas obstacle. Seulement je veux
crier « gare! » à ma filleule.

— Et pourquoi donc la mettre en garde contre
moi?

— Tu ne comprends pas. Il ne s'agit que de
l'avertir... la préparer; mais je l'avoue, je m'ex-
plique mal... En un mot, je vais, si tu persistes,
lui écrire que j'ai un prétendant tout trouvé, et
lui demander la permission de le lui présenter
moi-même.

Eugène embrassa follement cet oncle barbare
qui ne mettait d'entrave à son rêve que pour mieux
le servir.

Au fond, l'oncle Piélard trouvait l'idée heu-
reuse... Un mariage réunissait son dernier parent
à l'orpheline de son dernier ami. Ni l'un ni l'autre
n'étaient riches. Ce serait donc un placement

Il propose de reporter les appointements des gros fonctionnaires, qui ont augmenté dans des proportions considérables depuis la République, à ce qu'ils étaient autrefois.

On pourrait trouver ainsi, bien mieux que dans une conversion, de quoi faire face aux exigences du budget.

M. Naquet proteste et dit que la République n'a augmenté que les petits traitements. (Cris à droite: Les sous-secrétaires d'Etat, par exemple, le cumul des sénateurs, les administrations des chemins de fer de l'Etat, etc., etc.)

M. de Cassagnac cite les chiffres des gros fonctionnaires.

M. Naquet insiste de nouveau. L'incident est des plus violents. L'amendement de M. de Baudry-d'Asson est repoussé par 394 voix contre 54.

M. Marion abandonne son contre-projet et se rallie à celui de MM. Lockroy et Allain-Targé.

M. Allain-Targé est à la tribune. Il demande la conversion en un type unique de Rente 3 0/0.

Si on adopte son système, dit-il, on en a fini à tout jamais avec toute conversion, et l'unification de la dette est réalisée.

M. Tirard répond au long discours de M. Allain-Targé. Il ne peut pas consentir au système du 3 0/0. Il croit que son projet est le seul possible.

L'amendement Lockroy-Allain-Targé est repoussé par 324 voix contre 96.

M. Laroche-Joubert a également un amendement. Il est partisan d'un type unique de 4 0/0 nouveau. — Repoussé.

M. Souvignier demande, quant à lui, la conversion en rente 4 fr. 25 0/0. — Repoussé.

L'article 4^{er} est voté par 407 voix contre 99.

M. Gaudin prend la parole pour défendre, au nom de la droite, un article additionnel portant que 20 millions sur 35 seront au moins attribués au dégrèvement de l'agriculture.

Chronique générale.

LA RÉPUBLIQUE VIDE-GOUSSET.

On lit dans la France, journal républicain :

« Nous n'avons point pour le moment à faire ressortir les vices qui caractérisent le projet ministériel au point de vue technique ; nous ne voulons pour aujourd'hui qu'insister sur les conséquences politiques de cette mesure.

Si, comme tout nous le fait craindre, le projet est voté — plus ou moins amendé — par la majorité de cette Chambre qui, s'étant solidarisée avec le ministère, a renoncé par le fait au droit de lui rien refuser, quelles seront les victimes de la conversion ? Sur qui retomberont les effets de l'impéritie du gouvernement qui, débordé par la tâche qu'il a assumée et ne sachant comment mettre en équilibre son budget, ne trouve rien de

mieux pour se tirer d'affaires que de prendre leur argent à ses créanciers ? Sur qui, disons-nous ? Sur les petits rentiers, sur la classe innombrable des travailleurs qui, à force d'économies et de privations, sont parvenus à mettre de côté quelques sous pour leurs vieux jours et pour parer au chômage et à la maladie.

Le 5 0/0 est pour ainsi dire le fonds démocratique. C'est le placement préféré de la petite épargne, épargne sacrée, car elle est amassée par le peuple à la sueur de son front.

M. Tirard, l'éminent financier qui, ayant à établir le budget d'un pays comme la France, patauge et se noie pour une misérable somme d'une trentaine de millions, ne doit pas l'ignorer. Il doit savoir que la presque totalité du 5 0/0 est divisée en inscriptions de 50, de 40, de 30, de 20 fr. de rente ; que par conséquent ceux qu'il s'apprête à frapper, ce sont les pauvres gens, cette clientèle fidèle de la République qui n'a jamais fait défaut, ni pendant la guerre, ni sous l'ordre moral et dont on va récompenser ainsi la constance.

Que vont-ils penser du régime dans lequel ils avaient placé leur confiance, lorsqu'on leur demandera un sacrifice qu'il eût pourtant été si facile de leur épargner ?

Ce qu'ils penseront, hélas ! On a déjà assimilé, et non sans raison, la conversion projetée par le cabinet opportuniste, aux 45 centimes de la République de 48. »

Le président de la commission du budget a dit au 4^{er} bureau :

« La conversion s'impose ; quant aux dégrèvements, il n'y faut pas songer. »

M. Tirard lui-même a dit au 9^e bureau :

« On est arrivé à une augmentation de dépenses qui dépasse toutes les prévisions. Les recettes ont cessé de grossir ; nous sommes donc astreints à beaucoup de réserve. La conversion est forcée ; il faut absolument dégager la situation financière. »

« Le peut-on par des économies ? — Non ! »

Ainsi nous voilà fixés ! Les 34 millions de la conversion vont disparaître dans le gouffre du déficit.

Le bénéfice de la conversion, dit le Temps, n'est qu'un *bouche-trou*. Oui, mais le trou est plus grand que le bouchon ; vous placez celui-ci sur la cruche républicaine et il s'engloutit dans ses vastes flancs ; la cruche demeure toujours béante.

Le déficit de l'année 1882, dit M. Leroy-Beaulieu, un républicain, est de 482 millions ; celui de cette année sera au moins de 450 millions ; celui de l'année prochaine sera de 450 à 200 millions. Et pour « bouche-trou », vous apportez un bouchon de 34 millions ! Ce n'est pas assez. Les rentiers sont donc dépouillés sans espoir de consolation.

L'archevêque de Paris reçoit de tous côtés des lettres et des télégrammes de félicita-

tions pour son admirable lettre au Président de la République, au sujet de la suppression des aumôniers dans les hôpitaux.

Une grande irritation règne depuis quelques jours dans le faubourg Saint-Antoine contre les Allemands qui travaillent dans le meuble, et qui sont embauchés volontiers par un certain nombre de patrons.

L'usine Saint-Jacques, dans l'Allier, qui occupe en moyenne de 6 à 700 ouvriers, vient d'en renvoyer 300, par suite de la réduction des commandes de rails faites par l'Etat pour les chemins de fer qu'il construit.

LES CHEMINS DE FER ET L'ÉTAT.

Plusieurs journaux officieux ont annoncé que le gouvernement était d'accord avec les grandes Compagnies de chemins de fer sur tous les points de la convention à intervenir et que le ministre des finances avait fait une déclaration dans ce sens devant la commission de la conversion. Ce qu'il y a de vrai, c'est que, sur les directeurs des cinq grandes Compagnies, quatre n'ont pas encore vu le ministre des travaux publics. Le directeur de la cinquième seule, celui de Paris-Lyon-Méditerranée, a reçu du ministre les principales bases de la convention proposée par le gouvernement, et il a demandé jusqu'au 30 avril pour y répondre.

Le Français nous donne ces curieux renseignements sur l'expurgation des livres entachés de cléricisme.

« La cinquième édition de la Gerbe de l'écolier, exercices français faisant suite à la grammaire de Saint-Germain, par A. Dubois, ouvrage inscrit sur la liste des livres donnés gratuitement dans les écoles municipales de la ville de Paris, Gedalge, éditeur, 4883. Or, sait-on l'expurgation intelligente qu'a imaginée l'auteur, dans cette dernière édition, sans doute pour lui mériter la faveur de nos autorités scolaires ? Il a rayé implacablement le mot Dieu partout où il se trouvait, au singulier et même au pluriel.

Exemples : Le Petit poisson et le pêcheur, de La Fontaine, est ainsi expurgé :

Petit poisson deviendra grand,
Pourvu qu'on lui laisse la vie...

La Fontaine avait écrit, on le sait :

Pourvu que Dieu lui prête vie.

Dans la Ferme, de Delille (les Jardins, ch. IV), au lieu de ce vers subversif :

Ah ! par les dieux des champs, que le luxe effronté...

l'auteur a écrit :

Par les amis des champs, que le luxe effronté...

Cette mutilation, aussi odieuse qu'idiote, ne jette-t-elle pas une lumière éblouissante sur ce que nos gouvernants entendent par la laïcisation ? En somme, c'est l'exécution du programme qu'avait proclamé la Commune quand elle avait dit : « Il faut biffer Dieu. »

On le « biffe » dans les livres de classe pour le « biffer » dans les intelligences des écoliers.

Cette besogne de perversion ne saurait aboutir. Grâce au ciel, les semeurs d'impunité ne feront point moisson d'apostasie dans notre catholique pays de France.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 24 avril.

La Bourse est plus calme, et, à part le 5 0/0 qui aujourd'hui reperd un peu du terrain qu'il avait gagné hier, il y a tendance à la hausse : le 5 0/0 cote 111.55 ; les 3 0/0 sont fermes : l'ancien à 79.55, l'amortissable à 80.75.

Le Crédit Foncier cote 1,335 et les Obligations Foncières nouvelles 344.50 les non libérées et 347.50 les libérées.

La Compagnie Foncière de France et d'Algérie est toujours ferme à 501. Il est à remarquer que c'est une des seules valeurs résistant le mieux à toutes les fluctuations de la Bourse.

La spéculation s'est portée avec une faveur marquée sur ces actions qui donnent lieu à de nombreuses transactions tant à terme qu'au comptant.

En résumé, le marché n'a pas subi de modifications importantes, il a été plutôt en faveur.

Les divers établissements de crédit cotent : la Banque de France, 5,630 ; la Banque de Paris, 1,050 ; le Lyonnais, 558 ; la Société Générale, 543. Le Suez reste au même cours de la veille, à 2,575.

Les Chemins de fer cotent : le Lyon, 1,575 ; le Nord, 1,935 ; l'Orléans, 1,260 ; le Midi, 1,135.

Les Chemins de fer étrangers sont à 718 les Autrichiens et 325 les Lombards.

Chronique militaire.

Dans notre numéro d'hier, nous citons les observations du *Momiteur*, relatives à la réorganisation de l'École de Saint-Maixent et aux conséquences générales des nouveaux règlements. Le *XIX^e Siècle* étudie le même sujet, et ses conclusions sont dignes de remarque :

« Je prends deux jeunes gens, dont l'un entre à Saint-Cyr à dix-neuf ans (c'est l'âge moyen), et l'autre s'engage dans un régiment à dix-huit ans, parce qu'il n'a pas pu se présenter aux examens de Saint-Cyr, ou qu'il a préféré la vie de régiment à deux ans d'un internat assez rigoureux. Le premier arrivera au grade de sous-lieutenant à l'âge de vingt et un ans, à la suite d'études longues et difficiles, après une série d'examen fréquents et l'épreuve dernière qui décide de sa carrière. Le second, au contraire, pourra être sous-lieutenant à vingt ans (le texte du décret à la main, c'est possible), et le sera certainement à vingt et un ans, tout comme s'il avait passé par Saint-Cyr, c'est-à-dire après trois ans de service.

Je ne m'occupe pas de savoir si c'est là une chose équitable de donner l'investiture du grade à deux jeunes gens qui ont satisfait à des conditions si différentes. Je n'envisage que les conséquences et je n'hésite pas à dire qu'elles ne sont pas rassurantes.

Dans l'état actuel, les officiers « sortis du rang », comme l'on dit, ont, sauf exception, une instruction générale moins soignée que leurs camarades de Saint-Cyr et une

tout naturel pour ce que l'ancien marchand de grains, qui n'aimait pas à parler de sa mort, appelait ses « petites économies ».

Sa lettre aux orphelines ne manqua pas d'originalité. D'ordinaire, il écrivait à Léonide seulement. Cette fois, en raison de la gravité des circonstances, il admit Ursule à l'honneur de sa correspondance.

« Mes bonnes petites amies, écrivait-il, je viens vous faire part d'une chose assez curieuse pour qu'un romancier la mit dans ses livres. Moi, qui ne suis pas romancier, heureusement, — car ce ne doit pas être amusant du tout d'aligner des phrases les unes après les autres, pour faire pleurer les âmes sensibles et rire les gens bien portants, — je vais vous raconter ça sans y mettre ni phrases, ni malice, ni guirlandes d'aucune espèce.

« J'ai un neveu, Eugène, dont votre père a dû vous parler, un charmant garçon, juste un peu plus âgé que vous, Léonide, juste un peu plus jeune que vous, Ursule. Il arrive d'Afrique, pas mécontent de son voyage, mais pourtant satisfait de voir autre chose que des maisons sans fenêtres, du pavé au lieu de sable, et des femmes trotinant dans les rues au lieu des paquets d'un blanc sale qui, là-bas, représentent en public l'espèce féminine.

« Car il était dans je ne sais quelle bourgade africaine, près du désert, occupé à la création d'usines superbes auxquelles je souhaite bonne chance. Après un tel régime, on rentre affamé de civilisation, de famille et d'affection. Pour satisfaire ce premier désir, il s'installe à Paris ; pour le second, il n'avait rien autre à faire, hélas ! que de venir visiter son vieil oncle. Quant au troisième... ah ! ma chère Léonide ! quelle imprudence vous avez faite de m'expédier autrefois votre portrait ! Sa seule vue a enflammé mon Africain. C'est juste ce que je cherchais. J'ai craint d'abord un feu de paille et me serais bien gardé d'y jeter la douche du raisonnement, de peur de l'activer. Ma belle petite, l'incendie n'a pas arrêté ses ravages, il s'est localisé, gagnant en profondeur, tant et si bien que je prends le parti de vous y intéresser. Vous saurez qu'Eugène a du cœur plus qu'il n'en faut pour être heureux, de l'esprit assez pour avoir deviné que vous étiez un trésor... oh ! pardonnez-moi, ma petite, je crois que je viens de faire une phrase de roman. Bref, il gagne largement une vie honorable et, si une femme sait borner ses desirs, elle est certaine de trouver près de lui de l'indépendance, de l'aissance et, j'en ai la conviction, du bonheur. Et puis, j'ai bien quelques petites économies qui ne lui échapperont pas. Je vous prévienne, par exemple, que je mettrai de l'entêtement à ne pas m'en

aller trop tôt de ce monde. Je prévienne de même Ursule que mon neveu est un chevalier du moyen âge, endormi par un sortilège et réveillé depuis peu. L'idée d'avoir une belle-sœur infirme à combler de soins, d'attentions, de délicatesses, est un devoir qui l'attire, un attrait de plus à l'union qu'il sollicite. Se dévouer aux siens lui paraît aussi naturel que cela paraît difficile à d'autres... même à moi. Il a des idées spéciales sur le culte qui se doit rendre à l'épouse, au foyer, à la mère près d'un berceau. C'est magnifique ! j'en ai presque pleuré, car, de nos jours, on devient si matériel ! On cherche la fortune. Lui, ne cherche qu'un cœur. Je m'imagine, ma petite, que le vôtre, malgré tout son mérite, n'a pas dû recevoir encore de sollicitations bien fréquentes. Votre cher père n'avait qu'un défaut, mais il était complet, celui ne pas prévoir l'avenir. On m'a beaucoup plâtré dans ma vie sur ma prévoyance ; j'ai laissé rire, et, si j'avais des enfants, ils auraient de quoi s'établir déceimment. Enfin, ceci est de l'histoire ancienne. Je reviens à mon histoire... moderne. Vous a-t-elle amusées toutes deux ? Léonide veut-elle un bon mari, fort agréable à voir et à entendre ?... Ursule veut-elle un appui ?... Si oui, dites-le, mes enfants ; je suis capable de faire une folie, quoique les folies soient coûteuses et dangereuses, à soixante-dix-sept ans : je suis capable de vous amener mon prétendant avec tout le cérémonial

usité pour les présentations officielles. Donc, vite une réponse à votre vieil ami et parrain.

« LÉON PIÉLARD. »

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENEUX.

LA SEMAINE ILLUSTRÉE

ET LE MESSAGER DE LA SEMAINE

Sommaire du numéro du 24 avril 1883.

Chronique parisienne, par Alceste.
Courrier littéraire et artistique.
Nouvelles historiques et géographiques.
Une chasse inconnue, par H. Myrtilan.
La Fournaise, XXII, par Charles Deslys.
Les Forêts sont comme des Sœurs (poésie), par Henry Martin-Dairvaux.
Portraits littéraires : M^r PERRAUD, évêque d'Autun, membre de l'Académie française, par Victor du Blot.
Petites études industrielles : LES ÉLASTIQUES, par A. Doumert.
Chronique scientifique, par L. Divert.
Petite chronique mondaine, par Jenny Lensia.
Bibliographie, par R. Chassefont.
Chronique générale de la Semaine.
Courrier de la Mode, par Jenny Lensia.
Esprit des morts et des vivants, par Atticus.
Sphinxiana, par Bramet. — Bulletin financier, par E. Briaux. — Chronique agricole. — Halles et Marchés.
Librairie H. OUDIN, 51, rue Bonaparte, Paris.

instruction technique évidemment moins complète, ce qui est d'ailleurs tout naturel ; mais ils rachète cette infériorité relative par une connaissance approfondie des détails de leur métier, par une expérience professionnelle que rien ne remplace et que les soldats, bons juges en cette matière, savent bien reconnaître. Je suis de ceux qui prétendent que ces officiers de métier sont les éducateurs de nos grands enfants que Saint-Cyr envoie dans nos régiments ; j'ai la conviction que ces deux catégories se complètent l'une par l'autre ; je dirais volontiers : se corrigent mutuellement. S'il est indispensable, dans l'état actuel de l'art de la guerre, d'avoir des hommes aptes à résoudre les questions scientifiques les plus ardues, il n'est pas moins utile d'avoir aussi des officiers rompus au métier, ayant partagé la vie du soldat, sachant, en un mot, comment on conduit des hommes.

Le décret du 22 mars supprime ces catégories, sous prétexte d'égalité, et met le grade d'officier à la portée de tous les incapables qui ont trouvé la porte de Saint-Cyr fermée. C'est là de l'égalité mal entendue. Le recrutement du corps d'officiers a plus à perdre qu'à gagner à cette réforme inattendue, dont on cherche en vain la raison d'être.

On va supprimer la division navale d'instruction, dite division volante. Désormais, deux frégates seront chargées de l'instruction, l'une des apprentis-gabiers, l'autre des timoniers. Ces frégates navigueront isolément.

En outre, les deux écoles de pilotes qui existaient jusqu'à présent seront réunies en une seule sur un navire unique.

Enfin le bâtiment-école d'application des aspirants va être supprimé.

Chronique Locale et de l'Ouest

SAUMUR.

Hier matin, M. Roué, cultivateur, demeurant à Chaintres, commune de Dampierre, se tenait sur la place de la Bilange, près du théâtre, avec un jeune cheval attelé à une voiture suspendue.

L'animal, qui faisait son premier voyage en ville, effrayé sans doute par le mouvement, s'emporta et partit à fond de train dans la direction du pont Cessart.

L'une des roues du véhicule monta sur le trottoir. En ce moment, M. Coué, photographe, était en train de disposer ses appareils pour prendre une vue du quai ; artiste et objectifs se sont trouvés en un vrai danger, qui a été fort heureusement évité. Au bas du trottoir, une petite charrette à bras, qui avait servi à amener les appareils, ne calma pas l'animal, et on ne sait comment elle se trouva engagée sous la grande voiture et entraînée avec elle.

Le cheval a été arrêté au bout du pont, sans aucun mal. La petite voiture, après

cette course effrénée, ne s'en portait pas mieux.

Quant à M. Roué, il avait été renversé par sa voiture, et l'une des roues lui avait passé sur le bas de la jambe. Il n'y a pas eu de fracture, mais une forte contusion.

M. Roué a pu regagner son domicile aussitôt.

Les anciens élèves des Frères ont l'honneur d'inviter les protecteurs, amis et élèves des Frères de Saumur, à vouloir bien assister au service anniversaire qu'ils font célébrer pour le repos de l'âme du Frère Cabel, directeur de l'École chrétienne, demain jeudi 27 avril, à 9 heures et demie, dans l'église Saint-Pierre.

Le Président de la République vient de décerner une médaille d'argent de 2^e classe à M. Courtin, gardien à la colonie de Saint-Hilaire ; 28 janvier 1883 : a été blessé en tentant d'arrêter des braconniers dont l'un le coucha en joue en le menaçant de mort.

Les écoles à feu de la 9^e brigade d'artillerie commenceront à Poitiers vendredi 27 avril sur le plateau de Biard, dans la direction de la forêt de Saint-Hilaire.

Un certain nombre de députés de divers groupes de la Chambre ont présenté l'amendement suivant au projet de conversion :

« Article 1^{er}. — Paragraphe additionnel. — Les ressources provenant de cette opération seront affectées annuellement jusqu'à concurrence de vingt millions au moins au dégrèvement de l'impôt foncier sur les propriétés rurales non bâties. »

Parmi les signataires nous trouvons les noms de MM. de Soland, comte de Maillé, comte Dufort de Civrac et comte de Terves.

LA QUESTION OUVRIÈRE.

Les ouvriers et les patrons de Quimper viennent de donner un exemple de concorde bon à suivre.

Une réunion de cinq cents personnes environ, organisée par quelques membres du parti conservateur, vient d'avoir lieu. La séance était présidée par M. de Coatgourden. M. de Chamillard, avocat, a prononcé un discours très-applaudi.

L'assemblée a voté un ordre du jour réclamant la création de syndicats mixtes d'ouvriers et de patrons. Une pétition à ce sujet, qui sera adressée au Parlement, se signe dans les bureaux du journal *l'Impartial*.

Il serait à désirer qu'une entente semblable s'établît à Saumur, et que tous en comprennent la nécessité pour éviter des conflits toujours fâcheux et qui ne profitent à personne.

Un commerçant est-il tenu d'acquiescer à une traite qui lui est présentée le dimanche ? Le banquier ne doit-il pas, au contraire,

faire opérer ses recouvrements soit la veille, soit le lendemain d'un jour férié ?

Aux termes des articles 161 et 162 du code de commerce, le porteur d'une lettre de change ou traite doit exiger le paiement le jour de son échéance.

Le refus de paiement doit être constaté le lendemain du jour de l'échéance par protêt.

Si ce jour est un jour férié légal, le protêt est fait le jour suivant.

Mais, porte l'article 134 du même code, si l'échéance d'une lettre de change ou traite est à jour férié légal, elle est payable la veille.

Donc, le débiteur d'une lettre de change ou traite est fondé à en refuser le paiement un jour férié ou un jour de fête légale.

On sait que les jours fériés sont les dimanches et que les jours de fêtes légales sont : Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint. A ces fêtes légales on a ajouté le premier janvier par suite d'un usage que, d'ailleurs, la Jurisprudence et un arrêt du conseil d'État du 13 mars 1810 ont consacré.

CHAPELLE N.-D. DES ARDILLIERS.

Exercices de l'Adoration perpétuelle, les jeudi et vendredi 26 et 27 avril.

Jeudi. — A 7 h. 1/2 du soir : complies, salut, exposition du T.-S. Sacrement et sermon.

Vendredi. — 1^{re} messe à 5 heures ; 2^e à 6 heures ; 3^e à 7 heures ; messe solennelle à 9 heures. Vêpres à 2 heures.

A 7 heures 1/2, complies, sermon, amende honorable et salut. — Adieu du soir à N.-D. des Ardilliers.

Les sermons seront prêchés par M. l'abbé Peller, curé de Vivy.

USINE A GAZ DE SAUMUR.

AVIS

Dans le but de donner plus de développement à son industrie et de faire au commerce et aux consommateurs de gaz des conditions plus favorables, M. Stears, profitant de l'article 44 de son traité qui l'autorise à continuer son exploitation, si la Ville n'achète pas son établissement, et à vendre le gaz aux particuliers en concurrence avec d'autres entrepreneurs, propose aux consommateurs qui voudront signer un engagement de dix ans, à partir du 1^{er} juillet prochain, à leur fournir du gaz à raison de TRENTE CENTIMES le mètre cube, au lieu de QUARANTE CENTIMES, tarif exigible jusqu'au 31 décembre 1888.

Cet engagement cesserait pour l'abonné en cas de décès, de cessation de commerce ou de fin de bail.

Faits divers.

Dans le *Monde illustré*, M. Pierre Véron s'élève contre l'esprit de réforme et d'économie qui paraît s'être emparé de tous les pays à la fois, pour l'uniforme militaire ; il donne

de bonnes raisons à l'appui, et cite une superbe réponse du maréchal Bugeaud :

« Chez nous, on s'est mis déjà depuis plusieurs années à la simplification. On a aboli tout ce qui était décoratif, ou presque tout. Plus de hussards aux dolmans variés, plus de lanciers aux oriflammes chatoyantes, plus de sapeurs aux tabliers imposants, plus de plumets épiques sur la tête des tambours-majors. Il est même question d'abolir le pantalon rouge, et de lui substituer le gris noisette, cher aux pères nobles dans les vaudevilles.

» L'Angleterre, de son côté, est décidée, dit-on, à renier l'écarlatisme, auquel elle était restée obstinément fidèle jusqu'ici.

» Je sais que je vais prendre les tendances modernes à rebrousse-poil, mais ça m'est égal. Je n'en dirai pas moins ma pensée tout entière.

» J'estime qu'il faut être conséquent jusqu'au bout avec les doctrines qu'on professe. J'estime qu'il faut ou abolir les armées permanentes, comme M. Joffrin le demande, ou, si l'on tient à entretenir l'esprit militaire, ne pas supprimer le côté prestige et mise en scène.

» On éclaterait de rire à la seule pensée d'une armée en blouse ou en paletot. Cela seul constate la nécessité du pittoresque, disons le mot, du panaché dans les choses guerrières.

» Elle est énorme, l'influence du contenant sur le contenu. Le débrillé matériel et le débrillé moral vont de pair.

» Ce dur métier de soldat a besoin d'être enguirlandé et poétisé par les apparences extérieures.

» Hochets tant que vous voudrez. Mais ne reste-t-il pas toujours de l'enfant dans l'homme ?

» Ils n'étaient d'ailleurs pas déjà si puérils, ces raffinements artistiques. Le gladiateur antique s'exerçait à tomber avec grâce. Le brave troupière a raison de ne pas vouloir tomber sous un accoutrement ridicule.

» Tel était l'avis du maréchal Bugeaud.

» Lors de l'organisation de notre armée d'Afrique, il insista vivement pour l'adoption des uniformes un peu théâtraux du zouave, du turco, du spahis.

» Il eut même alors, à ce propos, une discussion assez vive avec un député du temps, qui prêchait déjà la simplification parcimonieuse.

» Et, comme son interlocuteur avait laissé échapper les mots : *costume de comédie*, Bugeaud, se redressant fièrement :

« — Vous vous trompez, monsieur. Dans les comédies, on ne meurt pas.

» Je crois que je peux donner cette réponse comme mot de la fin à ma dissertation. »

BANDAGES, BAS, SUSPENSIOIRS, et CEINTURES. — Voir aux Annonces.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

LES DEUX COUSINES

Suivant la direction qui lui avait été indiquée, l'intrépide orpheline gravit les étages et arriva enfin au seuil d'une petite chambre où elle frappa avec précaution. Sous la légère pression de sa main, la porte s'ouvrit d'elle-même, et elle fut témoin, sans le vouloir, de ce qui se passait à l'intérieur.

Les rideaux du lit étaient soigneusement fermés et lui cachèrent la malade ; mais elle aperçut Héloïse, assise sur un escabeau, auprès du feu qu'elle venait d'allumer.

Charlotte allait parler pour l'avertir de sa présence, lorsque l'acte suivant arrêta sa phrase en attirant toute son attention.

Fatiguée de la course rapide qu'elle sortait de faire, l'apprentie tira son mouchoir de sa poche pour s'essuyer le front, et avec lui, à la pénible surprise de celle qui l'observait, elle déploya la magnifique dentelle.

Charlotte ne pouvait voir l'expression de la physiologie d'Héloïse, mais elle constata qu'elle examinait avec soin le précieux tissu, et que, se levant

en toute hâte, elle le serra dans le tiroir d'une table qui était devant elle.

L'ouvrière se retourna alors, et ses yeux se croisèrent avec ceux de Charlotte. Elle rougit, et, s'élançant à la rencontre de la visiteuse, elle s'écria d'un ton qu'une personne non prévenue n'aurait pu croire simulé :

— Ah ! mademoiselle, que je suis heureuse de votre venue ! Je viens de m'apercevoir que... je ne sais comment cela s'est fait... j'ai emporté un objet qui est à M^{lle} Parnelle ou à vous.

— C'est à moi qu'il appartient, hypocrite petite voleuse ! vociféra une voix que la colère rendait criarde.

Et Clarisse, qui s'était repentie de sa faiblesse et avait suivi sa cousine, fit irruption dans l'étroit logement.

— Vous vous êtes emparée de ce qui est ma propriété, continua-t-elle toujours sur le même ton ; j'avertirai votre maîtresse de votre coupable conduite.

La malheureuse enfant, tremblante de frayeur, se précipita aux genoux de Clarisse, la suppliant d'avoir pitié d'elle, en prenant le ciel à témoin de son innocence.

Elle eut beau lui répéter qu'elle avait ignoré, en la quittant, que son mouchoir fut en sa possession, l'irascible héritière ne voulut rien entendre.

— Ma mère, ma pauvre mère ! s'écriait Héloïse

en sanglotant ; épargnez-la, elle du moins, car, dans son état, un tel coup la tuerait.

— Mais pourquoi l'avez-vous caché dans ce tiroir, plutôt que de me le rapporter sur-le-champ ? reprit de nouveau M^{lle} Parnelle, le cœur sec.

— C'était mon intention, je vous le jure, madame, et je l'aurais fait après avoir donné à maman les soins que sa triste situation réclame.

— Votre mère est donc bien malade ? intervint Charlotte, pour donner le temps au courroux de sa cousine de s'apaiser.

— Oh ! oui, mademoiselle, bien malade. Le docteur ne pourra pas répondre de sa vie avant ce soir.

— Et c'est ce moment que vous choisissez, infâme coquise, pour commettre effrontément vos méfaits ! revint à la charge la vindicative Clarisse.

— Mais puisque je vous assure, madame, qu'il n'y a pas de ma faute ?

— Chère cousine ! calme-toi, intercède à son tour Charlotte. Vu la fâcheuse position de cette femme infortunée, nous pourrions éteindre en elle les sources de la vie par une commotion trop forte.

— Que je me calme ! s'exclama Clarisse. Penses-tu que cela soit possible ? Du reste, cette misérable mérite également une punition pour avoir

si mal élevé sa fille.

Sur ce, elle se saisit du mouchoir qui, horriblement chiffonné, était hors d'état de servir avant d'avoir été blanchi.

A cette découverte, son irritation s'accroît encore, et elle s'avance vers le lit, les lèvres frémissantes.

— Par grâce, madame, n'approchez pas ! implora l'ouvrière en joignant les mains. Il y va de son existence... et peut-être aussi de la vôtre, termina-t-elle en frissonnant.

Il était trop tard.

M^{lle} Parnelle avait tiré violemment la courtine de la froide couchette, et, sans aucun égard pour la patiente qui y gisait immobile, sourde aux protestations d'Héloïse et aux sages conseils de sa gentille parente, elle se livra à mille injures que ne justifiaient ni le lieu ni le désespoir de l'apprentie.

Cette scène fut tellement bruyante que les voisins se réunirent devant la porte ; mais, comme s'ils redoutaient quelque chose, ils n'osèrent en franchir l'entrée.

— Cette belle demoiselle ignore sans doute qu'elle est si près d'une femme atteinte de la petite vérole, dit un organe mâle parti du groupe des curieux.

(A suivre.)

ADOLPHE ROSAT.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 AVRIL 1885.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.	
3 %	79 50	79 30	Est	733 75	730	Obligations.			Oblig. foncières 1879 3 %	459	457
3 % amortissable	80 90	80 60	Paris-Lyon-Méditerranée	1585	1585	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	502	502 50	Est	362 75	362 50
4 1/2 %	109 75	110 10	Midi	1130	1135	— 1865, 4 %	516 50	516 50	Midi	359 75	360 25
5 %	111 20	111 45	Nord	1925	1930	— 1869, 3 %	398 25	400	Nord	366 25	366 25
Obligations du Trésor	515	515	Orléans	1255	1255	— 1871, 3 %	389 50	389 50	Orléans	364 50	364 75
Obligations du Trésor nouvelles	508	507 50	Ouest	773 75	772 50	— 1875, 4 %	506 50	508 50	Ouest	359 50	359 50
Bons de liq. départementaux	523 75	524	Compagnie parisienne du Gaz	1415	1428 75	— 1876, 4 %	506	506 50	Paris-Lyon-Méditerranée	369	366
Banque de France	5390	5390	Canal de Suez	2572 50	2570				Paris-Bourbonnais	362	362 50
Comptoir d'escompte	980	975	C. gén. Transatlantique	460	460	Dép. de la Seine, emprunt 1857	246 50	246 50	Canal de Suez	565	567 50
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1345	1340				Bons de liq. Ville de Paris	516	519			
Crédit de France	35	35				Obligations communales 1879	445	450			
Crédit mobilier	380	380									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)			Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR									
Heures	Service	Arrivée	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.			
3 heures	8 minutes du matin, express-poste.		Saumur (départ)	5 50	9	10 35	1 2	3 15	5 5	7 45	Montreuil-Bellay (départ)	6 54	9 50	12 22	2 10	4	5 56	10 51
6	45 — matin (s'arrête à la Possonnière)		Chacé-Varrains	5 58	9 10	10 45	1 18	3 25	5 15	7 55	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 10	10 4	12 38	2 26	4 16	6 19	
8	56 — matin, omnibus-mixte.		Thouars	6 5	9 19	10 53	1 33	3 33	5 23	8 3	Chacé-Varrains	7 18	10 11	12 46	2 34	4 24	6 33	
1	25 — soir,		Parthenay	9	9 11						Saumur (arrivée)	7 30	10 21	12 58	2 46	4 36	6 46	11 21
3	32 — express.		Niort	5 29	5 40													
7	15 — omnibus.		Parthenay	7 10	7 20													
10	36 — (s'arrête à Angers).		Montreuil-Bellay	9 50	10 51													
			Niort	10 21	11 21													
			Saumur	10 41	10 50													

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION

En l'étude de M^e BRAC, notaire, 27, place de la Bilange,
Le dimanche 29 avril 1885, à une heure

MAISON
Rue du Portail-Louis, 36,
Ayant pour enseigne
AU RAISIN DE BOURGOGNE
Revenu : 1,050 francs.
Mise à prix : **10,000 francs.**
S'adresser à M^e BRAC, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE:

1° UNE MAISON, située à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 73.
2° UNE AUTRE MAISON, à côté de la précédente, avec cour devant, n° 71.
3° PLUSIEURS AUTRES MAISONS joignant celles ci-dessus, avec servitudes, cours, passages et jardins au fond, ayant entrée sur la rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 69.
4° AUTRE MAISON ET JARDIN, même rue, n° 66.
S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire, ou à M. TAVEAU, expert à Bagnoux.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE

GRAND IMMEUBLE
De construction récente et en très-bon état,
Au centre de Saumur.
Loyer de 7 à 8,000 fr. par an.
S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

GRANDE VENTE
Aux enchères publiques,
D'UNE TRÈS-BELLE COLLECTION
D'OBJETS D'ART
ET DE CURIOSITÉS
En Bronzes, Porcelaines de Saxe, Sèvres, Japon et autres Faïences anciennes,
Le VENDREDI 27 avril 1885, de 2 à 5 heures,
A Saumur, à la Salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 55.

EXPOSITION PUBLIQUE
Le jeudi 26 avril 1885, de 2 à 5 heures.
Pour plus de détails, voir les placards affichés.
La vente aura lieu au comptant, plus 5/0 applicable aux frais.
Le commissaire-priseur,
CH. MILLION.
(277)

LE VERT
De la grande prairie de l'Île-Ponneau dite Île-l'Abbé ou Île-Grelet,
Située près la Gare des marchandises de Saumur,
Est ouvert depuis le 15 avril.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert sont priées de s'adresser à M. FOURNEAU, garde sur la prairie;
Et, pour les renseignements, à MM. PLACEAU, maréchal, rue d'Orléans, 64, et LECUIT, bourrelier, rue Nationale, 48.
Prix, payable en sortant entre les mains du Garde: 1 fr. par jour, et 2 fr. pour la garde pour tout le séjour. (231)

Un JEUNE HOMME de 14 ans, sachant lire et écrire, demande une place dans une maison bourgeoise.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
2,500 fr., MEUBLÉ,
CHATEAU
DE VAUCHIGNARD
A Loches, à 5 minutes de la gare et à une heure de Tours.
Six chambres à coucher. Situation et vue splendides. Grands jardins. Terrasse et dépendances. Fruits abondants.
S'adresser, à Loches, à M. JOUSSERAND; à Levallois-Perret (Seine), rue de Courcelles, 122 bis, à M. DUCHERMIN, architecte. (283)

A VENDRE
UNE JUMENT
De huit ans,
Taille 1^m50, robe bai cerisé, s'attelle et se monte.
S'adresser à M. FOUCHRAU, 79, rue Saint-Nicolas, Saumur. (267)

M. LORIOU
Ex-Bandagiste-Horniaire de Paris, sera à la disposition des personnes atteintes de hernies les plus difficiles, assurant le maintien au moyen de son bandage perfectionné.
Recevra à l'Hôtel Budan, à partir de lundi 23 au samedi 28 courant, de 1 à 6 heures, se réservant la matinée pour aller à domicile chez les personnes qui le préfèrent.
M^{me} LORIOU, qui l'accompagne, recevra aux mêmes heures que son mari, pour les dames. (272)

LE PULICIDE
DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements: Punaises, Pucès, Poux, Mouches, Cafards, Artes, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.
Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. E. D'HEU, rue de la Tonnelie, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)

A VENDRE
MAGNIFIQUE CHIEN
Pure race Mont-Saint-Bernard, Poil fauve, âgé de 3 ans.
S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme **cocher**, la femme comme **femme de chambre**.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE, chez M. POTTIER, aux Rigaudières, Allonnes, pour entrer à la Saint-Jean 1885, UN HOMME SÉRIEUX, sachant mener les chevaux et faire du jardinage.
S'adresser à M. Louis DESCHAMPS, Allonnes. (228)

M. DUPONT, Grande-Rue, 89, se charge de soigner les chevaux à domicile.

En cours de publication
DANS LE
JOURNAL DU DIMANCHE
RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Qui paraît tous les Dimanches:
LA FILLE DU MEURTRIER
Par XAVIER DE MONTÉPIN.
LES AVENTURES DE TROIS FUGITIFS
Par VICTOR TISSOT et CONSTANT AMÉRO.
10^e LE NUMÉRO DE 16 PAGES IN-4^e
Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS:
DÉPARTEMENTS: 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 1 an, 8 fr. 50. — 6 mois, 4 fr. 25.
La collection se compose actuellement de 50 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.
NOTA. — Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie.
BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — Ch. FAX, Inventeur — 9, rue de la Paix
SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.